

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le : cinq avril

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : 30/03/2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Isabelle MILESI, Gérard ESPINOSA, Isabelle MORONVAL, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Cathy VIGNE.

Absente ayant donné procuration : Valérie BOURGARIT à Isabelle MILESI.

Absents : Nicolas BAUDESSEAU, Marion MANAHILOFF.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

N°2017 - 03 - 04 - 10/2

Objet : M14 – approbation du Compte Administratif 2016.

M. le Maire quitte la séance et le 2ème Adjoint chargé des finances, assure la présidence.

Il présente au conseil le Compte Administratif 2016 qui retrace les écritures de l'ordonnateur, conformes aux écritures du comptable. Il rappelle cependant qu'il convient de rectifier le résultat 2015 de la M14, qui est de 104.898,71 € et de rajouter la somme de 7.776,50 € qui représente le reversement de l'excédent de 2015 de la comptabilité M49 – assainissement collectif.

Les résultats s'établissent comme suit :

En Section de Fonctionnement :	Emission de Recettes =	760 233,40 euros
	Emission de Mandats =	731 382,47 euros
	soit un excédent d'exercice de =	28 850,93 euros
	Le résultat de clôture 2016 est =	141 526,14 euros
En Section d'Investissement :	Emission de Recettes =	194 175,44 euros
	Emission de Mandats =	153 947,79 euros
	soit un excédent d'exercice de =	40.227,65 euros
	Le résultat de clôture 2016 est =	70 221,87 euros

Le 2ème Adjoint invite le conseil à se prononcer sur le document.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la rectification du résultat 2015 de la M14 de 104.898,71 € en rajoutant la somme de 7 776,50 € représentant le reversement du résultat M49 assainissement collectif 2015

Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait. Saussines, le 19 avril 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20170419-2017-03-04-10-2-DE

Certifié exécutoire. Publié le : 02.05.2017
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2017

Publication : 04/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation